Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2025 - B2025/009016 - 2019 B 01772 - 853 314 532 - A TABLE

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER

R.C.S TOULON 853 314 532

****

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2024

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les comptes annuels et annexes dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels et annexes,
- nos rapports de gestion sur la marche de la Société et sur les conventions visées à l'Article L 223- 19 de la Loi sur les sociétés commerciales,
- le texte des résolutions que nous nous proposons à votre vote.

Les comptes annuels et annexes que nous vous soumettons, ont été établis selon les dispositions édictées par le nouveau plan comptable.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport le chiffre d'affaires net s'est élevé à 197 660€ contre une somme de 180 497€ l'année dernière.

Et que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 8 820€ contre un bénéfice de 9 661€ l'année dernière.
Après une dotation aux amortissements et aux provisions de 4 624^{E}.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit le bénéfice de 8 820 EUROS
De la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 8 820€ sera affectée au poste « AUTRES RESERVES ».

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

LA GERANTE

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER

R.C.S TOULON 853 314 532

****

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES INTERVENUES OU RENOUVELLEES ENTRE LA SOCIETE ET LES GERANTS OU ASSOCIES DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires, et en application de l'Article L 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales, notre rapport sur les conventions avec la société, dans lesquelles un gérant ou un associé est intéressé :

- Madame GONCALVES Ana associée gérante, a perçu une rémunération de 18 500€ au cours de l'exercice 2024.
- Monsieur CASSAR Gérard associé, a perçu des salaires bruts de 8 542€ au cours de l'exercice 2024.

La GERANTE

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER

R.C.S TOULON 853 314 532

****

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS ET TEXTE DE LA RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 mars 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 8 820 EUROS de la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 8 820€ sera affectée au poste « AUTRES RESERVES ».

LE GERANT

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER

R.C.S TOULON 853 314 532

****

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 10 mars 2025

L'an Deux Mille vingt- cinq et le 10 mars à 14 heures, les associés de la société « A TABLE », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis au siège social au 6, Rue Lucien Gueirard 83 110 SANARY SUR MER en assemblée ordinaire sur la convocation faite la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Madame GONCALVES Ana propriétaire de 51 parts, portant les numéros 1 à 51

- Monsieur CASSAR Gérard propriétaire de 49 parts, portant les numéros de 52 à 100.

-

Soit un total de 100 parts représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame GONCALVES Ana, associée gérante.

Le président constate que les associés présents possédant ensemble 100 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et, qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

La président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les rapports de gestion de la gérance sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales,
- l'inventaire,
- les comptes annuels et annexes arrêtés au 31 décembre 2024, le texte des projets des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis elle rappelle que les rapports du gérant sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de commerce, les comptes annuels et annexes ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées à l'associé non gérant

AG
GC

plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, ces mêmes documents et l'inventaire ont été tenus à sa disposition au Siège social.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Enfin, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapports de gestion de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les conventions visées à l'Article L 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au gérant ;
- Affectation des résultats.

La présidente donne alors lecture des rapports de la gérance.
Cette lecture terminée, la présidente ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés par la gérance.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 8 820 EUROS d la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 8 820€ sera affectée au poste « AUTRES RESERVES ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AG
GC

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'Article L 223 – 19 de la Loi sur les sociétés commerciales déclare approuver ces conventions à savoir :

- Madame GONCALVES associée gérante a perçu une rémunération de 18 500^{E} au cours de l'exercice 2024.
- Monsieur CASSAR Gérard associé, a perçu des salaires bruts de 8 542€ au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés présents.

Madame GONCALVES Ana **Monsieur CASAR Gérard**

N° de Dossier : ATABLE
EXP
EURL FLOGETRIS CONSEIL

En Euro

SARL A TABLE
6,Rue Lucien Gueirard
83110 SANARY-SUR-MER

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Compte certifiée conforme
la gerante

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	85331453200013			

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2025
cerfa
N° 11084* 26
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A TABLE 6,Rue Lucien Gueirard 83110 SANARY-SUR-MER	
SIRET 8 5 3 3 1 4 5 3 2 0 0 0 1 3	Mél :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Restauration traditionnelle | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	11 401	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*		Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*		France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A*	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % N°

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON | Si oui, indication du logiciel utilisé | ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
EURL FLOGETRIS CONSEIL	Tél :
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date : 28/01/25 Lieu : SANARY
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Qualité et nom du signataire : GERANTE GONCALVES ANA
Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature

EURL FLOGETRIS CONSEIL CABINET SANARY EXPERTISE COMPTABLE
Les Jardins d'Olympe - 211 Av. du Zac Spanda - 83110 SANARY-SUR-MER
211 Av. du Zac Spanda - 04 94 00 76 45
SIRET : 832 448 722 00016 - APE : 6920

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2025

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*	

H — REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8
GOMES GONCALVES ANA Les Lentisques LOT 13 bat 126 83110 SANARY-SUR-MER Gérante		2024	18 500				

I — DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1 **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SARL A TABLE		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	6,Rue Lucien Gueirard	83110 SANARY-SUR-MER	
SIRET	8 5 3 3 1 4 5 3 2 0 0 0 1 3		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent* 12	

Exercice N clos le 31 12 2024

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	86 250	012	86 250
		Autres *	014	5 000	016	5 000	
	Immobilisations corporelles*		028	24 432	030	22 688	1 744
	Immobilisations financières* (1)		040	215	042		215
	Total I (5)		044	115 897	048	27 688	88 209
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	4 297	062		4 297
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	711	074		711
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	39 258	086		39 258
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	44 266	098		44 266
	Total général (I + II)		110	160 162	112	27 688	132 474

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	72 179
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	8 820
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	83 199
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	16 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 892
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	3 307
	Comptes courants d'associés	173	26 872
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	49 275
	Total général (I + II + III)	180	132 474

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	812
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A TABLE

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2024

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue – biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
	Production vendue – services *			217	218	197 661
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	15 137
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	212 797
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	59 570
	Variation de stocks (marchandises)*				236	-78
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	1 171
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : . . . . 6.811 - immobilier : ... .)				242	45 040
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	861	)	244	5 808
	Rémunérations du personnel*				250	74 588
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 942
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	4 625
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	1
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	310			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	202 667
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	10 131
Produits financiers (III)	280	607		**Charges financières (V)**	294	207
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	1 710
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	8 820

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	8 820	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	871	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324	1 710	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)* 986 ; ZFU -TE *(44. octies A)* 987			342
	France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)* 181 ; JEI *(44. sexies A)* 989			
	ZRD *(44 terdecies)* 127 ; ZRR *(44. quindecies)* 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)* 991 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)* 345			
	BUD (44 sexdecies) 992 ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641		
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	11 401	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
	Déficits antérieurs reportables : * . ... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	11 401	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL A TABLE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	86 250	402		404		406	86 250	
	Autres	410	5 000	412		414		416	5 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	22 070	442	812	444		446	22 882	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450	1 550	452		454		456	1 550	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15	
TOTAL		490	114 885	492	812	494		496	115 697	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	5 000	502		504		506	5 000
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 237	532	4 315	534		536	21 552
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	826	542	310	544		546	1 136
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	23 063	572	4 625	574		576	27 688

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé: 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A TABLE

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	2 736	381	-8 123
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	15 712	380	15 712
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	20 302
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	9 459
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL A TABLE			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	197 661
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	197 661
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	78
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	78
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	69 017
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	16 063
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	85 081
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	112 658
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	112 658

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	/ /	016	/ /
Date de cessation		/ /		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

Certifie conforme
la gerante

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 132 474.25 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 8 820.30 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels 5 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		3.00
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		

FONDS COMMERCIAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)				

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		